



REGLEMENT COURSE

HORS NEIGE

(Course verte)

Sprint et Distance

**CE REGLEMENT EST APPLICABLE SUR TOUTES LES COURSES VERTES
ORGANISEES SOUS L'EGIDE DE LA F.F.P.T.C.**

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

1.1 Inscriptions

- a) L'inscription pour une course doit être expédiée aux organisateurs au plus tard 10 jours avant la course (le mercredi précédent la semaine de la course).
- b) Les inscriptions expédiées après cette date (cachet de la poste faisant foi ou mail) et dans la limite de 5 jours avant la course (soit le lundi précédent la course) seront majorées d'une pénalité de 10€.
Le musher ne pourra prendre le départ qu'après s'être acquitté de la pénalité.
- c) Les organisateurs peuvent refuser une inscription en cas de non- respect des conditions définies.
- d) Pour qu'une inscription soit prise en compte, elle devra impérativement comprendre les éléments ci-après :
 - 1) Bulletin d'inscription complet, indiquant nom, prénom, numéro de licence (pour les Fédérations étrangères à la F.F.P.T.C., nom de la Fédération et photocopie de la licence en cours), adresse, téléphone, club d'appartenance, catégorie précise (ex. C1 ou C2 et non pas C), nombre et races de chiens inscrits en course, nombres et races de chiens présents sur la stake-out.
 - 2) La fiche cyno-sanitaire des chiens présents sur la stake-out comportant la date, la signature et le cachet du vétérinaire.
 - 3) Le paiement de la taxe de départ (inscription), et de la pénalité de retard éventuelle.
- e) Toute inscription à une course non accompagnée du paiement sera refusée. Une dérogation sera toutefois maintenue pour les attelages étrangers qui pourront payer sur place.
- f) Les inscriptions au poteau sont interdites.

Toutefois libre à chaque organisateur de mettre en place sous sa responsabilité son propre système d'inscription et de paiement, les délais restant cependant identiques.

1.2 Inscriptions multiples

- a) Seules sont tolérées deux inscriptions en catégories séparées par au moins une catégorie complète. Dans le cas d'une double inscription le paiement de la deuxième inscription est laissé à l'initiative du club organisateur.

Possibilité d'une 3ème inscription uniquement dans la catégorie vétéran.

- b) Ces inscriptions seront soumises à l'acceptation du Directeur de course.

1.3 Taxe de départ

- a) Le montant de la taxe d'inscription est fixé par la fédération.
- b) Pour les concurrents étrangers, la taxe de départ est payable sur place le jour de la course, en espèces.
- c) Elle est redevable par tous les concurrents, y compris les catégories poussins, cadets, minimes et benjamins.

1.4 Limite d'âge

Les limites d'âge minimum pour prendre le départ sont les suivantes :

- Catégorie A : 18 ans
- Catégorie B : 16 ans
- Catégorie C : 14 ans
- Catégorie D, PV, ROL1, V1 et Cr : 12 ans
- Catégorie Cr 2 : 16 ans
- Catégorie V2 et ROL2 : 14 ans

Ces catégories d'âge s'appliquent à la catégorie "chien vétérinaire"

Pour la catégorie "poussin" 6 à 8 ans les catégories Cr1 et V1 sont autorisées (parcours spécifique).

Pour la catégorie benjamin 9 à 11 ans les catégories Cr1, V1 et R1 (vélo, roller) sont autorisées (parcours spécifique).

Le Directeur de course pourra décider que les enfants évoluent seuls sur un parcours sécurisé (bénévoles en nombre suffisant sur le parcours), ou accompagnés d'un adulte ou d'un junior.

Les poussins seront obligatoirement accompagnés d'un junior ou d'un adulte.

La décision du directeur de course sera annoncée au musher meeting.

Tableau récapitulatif âge / catégorie / distance maxi en course hors neige sprint

Classe	Age	Cross	Cross2	Pulka	V1	V2	R1	R2	D	C	B	A
Senior	18	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	12 Km	12 Km
Junior	17	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	12 Km	NON
	16	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	12 Km	NON
Cadet	15	5 Km	NON	5 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	NON	NON
	14	5 Km	NON	5 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	8 Km	NON	NON
Minime	13	3 Km	NON	3 Km	8 Km	NON	8 Km	NON	8 Km	NON	NON	NON
	12	3 Km	NON	3 Km	8 Km	NON	8 Km	NON	8 Km	NON	NON	NON
Benjamin	11	1,5 Km	NON	NON	4 Km	NON	4 Km	NON	NON	NON	NON	NON
	10	1,5 Km	NON	NON	4 Km	NON	4 Km	NON	NON	NON	NON	NON
	9	1,5 Km	NON	NON	4 Km	NON	4 Km	NON	NON	NON	NON	NON
Poussin	8	1 Km	NON	NON	1 Km	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	7	1 Km	NON	NON	1 Km	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	6	1 Km	NON	NON	1 Km	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Tableau récapitulatif âge / catégorie / distance maxi en course hors neige distance

Classe	Age	Cross	Pulka	V1	V2	R1	R2	D	C	B	A
Senior	18	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km
Junior	17	15 Km	15 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	NON
	16	15 Km	15 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	20 Km	NON
Cadet	15	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	14	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Minime	13	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	12	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Benjamin	11	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	10	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	9	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Poussin	8	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	7	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	6	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

1.5 Conducteurs

- a) Le conducteur faisant la première manche d'une épreuve avec un attelage doit conduire cet attelage durant toute l'épreuve.
- b) Un changement de conducteur peut se faire uniquement avant le départ de la première manche à la suite de maladie ou de blessure et doit avoir l'accord du Directeur de course. Dans ce cas, c'est le musher ayant pris le départ qui est classé.
- c) Tout conducteur disqualifié lors d'une manche n'est pas admis à concourir durant la suite de l'épreuve
- d) Pour prendre le départ de la 2ème manche voire des manches suivantes, le conducteur doit avoir participé avec son attelage à toutes les manches précédentes de l'épreuve

1.6 Chiens

- a) Le Directeur de course peut refuser l'inscription de tout attelage ou chien pour une raison valable.
- b) Tout attelage ou chien arrivant au départ qui, selon l'avis du Directeur de course, est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité ne prendra pas le départ.
- c) Tout attelage ou chien ne prenant pas le départ d'une manche et n'effectuant pas celle-ci dans sa totalité ne sera pas autorisé à concourir pour les manches suivantes.
- d) Tout attelage ou chien disqualifié lors d'une manche de l'épreuve ne sera pas admis à concourir pour la suite de l'épreuve.
- e) L'admission des chiens est limitée aux six races nordiques (Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède, Groenlandais et Esquimau du Canada, Laika de Yakoutie).

Les chiens d'un attelage français, doivent posséder un certificat de naissance ou être inscrit au LOF si nés en France, ou posséder un pedigree export ou être inscrit au LOF à titre importé si nés à l'étranger. Les chiens d'un attelage étranger, doivent être en possession d'un pedigree conforme à ceux délivrés dans leur pays.

- f) L'admission des chiens en catégorie 3 est réservée aux chiens typés des six races nordiques (Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède, Groenlandais et Esquimau du Canada, Laika de Yakoutie), sans origines connues, et possédant le passeport « F.F.P.T.C. Catégorie 3 ».

Dès qu'un chien de catégorie 3 est présent dans l'attelage, l'attelage est en catégorie 3 quelle que soit la taille de l'attelage.

- g) Les chiens participant à une épreuve doivent être âgés de 15 mois révolus pour le sprint et 18 mois révolus pour la distance.
- h) Il est interdit de faire courir un même chien dans plus d'un attelage le même jour, exception faites pour les catégories enfants (poussin, benjamin ou minime).

Un même chien pourra courir dans la catégorie Cross uniquement sur une distance obligatoirement inférieure à 3 Km, après 30 minutes de repos au minimum.

1.7 Maladies

- a) Aucun chien ou équipement en provenance d'un chenil où existent la Rage, la Toux des Chenils, la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose, la Parvovirose, ou toute autre maladie contagieuse ne sera admis sur le site de la course.
- b) Si le vétérinaire de course diagnostique qu'un chien souffre d'une maladie contagieuse, l'attelage en question sera disqualifié et le musher devra quitter immédiatement les lieux de la course.
- c) Un chien participant à la course ou présent sur la stake-out doit être à jour des vaccins contre la Rage, la Toux du Chenil, la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose et la Parvovirose.

1.8 Identification des chiens

L'inscription course, doit être accompagnée de la liste des numéros de puce des chiens de l'attelage prenant le départ (soit sous forme de fiche cyno-sanitaire avec les chiens clairement identifiés, soit sous forme de « chip list » comme à la FISTC). Celle-ci est modifiable jusqu'au départ de la première manche.

Le contrôle des chiens d'un attelage sera fait avec un lecteur de puce, avant le départ de la première manche, ou à l'arrivée y compris pour les manches suivantes. La décision est prise par le Directeur de course. En cas d'impossibilité d'effectuer le contrôle avec le lecteur de puce (appareil en panne), un marquage des chiens pourra être fait.

1.9 Taille de l'attelage

- a) **La catégorie illimitée "O" est interdite.**
- b) Un attelage de la catégorie limitée à 8 chiens **"A"** comprendra **7 ou 8 chiens** lors de la première manche et **pas moins de 6 chiens** dans les manches suivantes.
Lors des courses, la catégorie limitée à 8 chiens **"A"** sera divisée en deux groupes :
 - Groupe **A 1** - attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky ;
 - Groupe **A 2** - réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie ;
- c) Un attelage de la catégorie limitée à 6 chiens **"B"** comprendra **5 ou 6 chiens** lors de la première manche et **pas moins de 4 chiens** dans les manches suivantes.
Lors des courses, la catégorie limitée à 6 chiens **"B"** sera divisée en deux groupes :
 - Groupe **B1** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un husky ;
 - Groupe **B2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie ;
- d) Un attelage de la catégorie limitée à 4 chiens **"C"** comprendra **3 ou 4 chiens** lors de la première manche et

pas moins de 2 chiens dans les manches suivantes.

Lors des courses, la catégorie limitée à 4 chiens "**C**" sera divisée en deux groupes :

- Groupe **C1** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky ;
- Groupe **C2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie ;

e) Un attelage de la catégorie limitée à 2 chiens "**D**" comprendra **obligatoirement 2 chiens** dans toutes les manches.

Lors des courses, la catégorie limitée à 2 chiens "**D**" sera divisée en deux groupes :

- Groupe **D1** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky ;
- Groupe **D2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie ;

f) Après la première manche, et chaque manche suivante, un conducteur peut volontairement réduire la taille de l'attelage, dans la limite de la taille autorisée par la catégorie.

Le Directeur de course peut réduire la taille de tout attelage qu'il juge trop important pour le conducteur désigné.

g) Un attelage de la catégorie **Pulka Verte** ne comprendra pas plus de 2 chiens.

- Groupe **PV** : attelage composé de Huskies de Sibérie, Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie ;

h) La catégorie **Roller** ne comprendra pas plus de 2 chiens (**vélo pédalier bloqué ou trottinette ou patinette**).

Lors des courses, la catégorie **Roller** sera divisée en deux groupes :

- Groupe **R1** : attelage composé d'un Husky de Sibérie, ou Samoyède, ou Malamute d'Alaska ou Groenlandais ou Esquimau du Canada ou Laika de lakoutie ;
- Groupe **R2** : attelage composé de deux chiens, Huskies de Sibérie, Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimau du Canada ou Laika de lakoutie ;

Le conducteur peut retirer un chien de l'attelage pour la 2^{ème} manche.

L'ouverture des catégories R1-2 et R2-2 (Roller 1 chien catégorie 2 ou Roller 2 chiens catégorie 2) est possible dès lors que 3 attelages sont inscrits dans la catégorie. (Voir annexe 3)

i) La catégorie Vélo ne comprendra pas plus de 2 chiens.

Lors des courses, la catégorie Vélo sera divisée en quatre groupes :

- Groupe **V1** : attelage composé d'un Husky de Sibérie, ou Samoyède, ou Malamute d'Alaska ou Groenlandais ou Esquimau du Canada ou Laika de Yakoutie ;
- Groupe **V1 Minime** : attelage comprenant 1 chien et réservé aux minimes ;
- Groupe **V1 Benjamin** : attelage comprenant 1 chien et réservé aux benjamins ;
- Groupe **V1 Poussin** : attelage comprenant 1 chien et réservé aux poussins ;
- Groupe **V2** : attelage composé de deux chiens, Huskies de Sibérie, Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada ou Laika de Yakoutie.
Le conducteur peut retirer un chien de l'attelage pour la 2^{ème} manche.

L'ouverture des catégories V1-2 et V2-2 (Vélo 1 chien catégorie 2 ou Vélo 2 chiens catégorie 2) est possible dès lors que 3 attelages sont inscrits dans la catégorie. (Voir annexe 3).

j) La catégorie **Cross** ne comprendra pas plus de 2 chiens.

Lors des courses, la catégorie "**Cross**" sera divisée en six groupes

- Groupe **CR1** : attelage composé d'un chien, Husky de Sibérie ou Samoyède ou Malamute d'Alaska ou Groenlandais ou Esquimau du Canada ou Laika de Yakoutie ;
- Groupe **CR Cadet** : attelage comprenant 1 chien et réservé aux cadets ;
- Groupe **CR Minime** : attelage comprenant 1 chien et réservé aux minimes ;
- Groupe **CR Benjamin** : attelage comprenant 1 chien et réservé aux benjamins ;
- Groupe **CR Poussin** : attelage comprenant 1 chien et réservé aux poussins ;
- Groupe **CR2** : attelage composé de deux chiens, Huskies de Sibérie ou Samoyèdes ou Malamutes d'Alaska ou Groenlandais ou Esquimaux du Canada ou Laika de Yakoutie.

Possibilité de retirer un chien pour la 2^{ème} manche.

k) Il est laissé à l'appréciation du Directeur de course, selon la configuration du site, d'effectuer les aménagements nécessaires à la sécurité et au bon déroulement des épreuves concernant l'ensemble des catégories. Ces aménagements concernent les parcours, le nombre de chiens autorisés le matériel ou la suppression d'une catégorie.

1.10 Longueur des parcours

Pour les courses hors neige, les distances préconisées pour les catégories sont les suivantes :

- a) Sprint catégories A et B 6 à 12 Km
- b) Sprint catégories C, D, V, R et Cross 5 à 8 Km
- c) Moyenne distance, toutes catégories 12 à 20 Km

Ces distances pourront être adaptées par le directeur de course en fonction de divers paramètres (température, dénivelé, difficulté du terrain...)

2. MEDICAMENTS ADMINISTRES AUX CHIENS – LUTTE ANTIDOPAGE

2.1 Médicaments défendus

Tous les médicaments mentionnés sur la liste des médicaments défendus (émise par le Ministère) sont interdits. La liste peut être obtenue auprès du secrétariat de la Fédération sur simple demande.

2.2 Contrôle des médicaments

- a) Quand un spécimen est demandé pour contrôle, le propriétaire ou le conducteur (ou son représentant) doit être présent et doit déclarer par écrit au responsable du contrôle tous les médicaments administrés au(x) chien(s) dans les 72 heures précédant la course.
- b) Si un propriétaire ou un conducteur refuse qu'un échantillon soit prélevé sur un chien, son attelage sera disqualifié.
- c) Si un chien d'un attelage montre un résultat positif, au contrôle d'un médicament défendu, cet attelage sera disqualifié et une procédure sera engagée à son encontre.

2.3 LA LUTTE ANTIDOPAGE

a) Règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage

Le règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage humain et animal est établi en application des articles L. 131-8 et L. 241-6 du code du sport et du décret n° 2006-1629 du 18 décembre 2006 modifié par le Décret n° 2016-84 du 29 janvier 2016 – art.2.

b) Prélèvements et examens

Les contrôles antidopage (hommes et chiens) pourront être effectués sur l'ensemble des courses françaises (cf. règlement Lutte anti-dopage).

⇒ Tout participant aux compétitions, aux manifestations sportives ainsi qu'aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et/ou l'utilisation de procédés interdits tant pour l'humain que pour l'animal.

⇒ Les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la Fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.

3. EQUIPEMENT

3.1 Inspection

- a) Les conducteurs, les attelages et l'équipement doivent être disponibles pour une inspection sur l'aire de départ au moins 5 minutes avant l'heure de départ prévue.
- b) Un attelage déjà harnaché ne sera pas obligé à rester immobile pour une inspection plus de 2 minutes avant l'heure prévue de son départ.
- c) Les inspections doivent avoir lieu dans un endroit qui ne gênera pas les autres attelages au départ et à l'arrivée.
- d) Un attelage doit être disponible pour l'inspection après chaque manche à la demande du Directeur de course.

3.2 Harnais et traits

- a) Tous les chiens doivent être attelés en simple ou double file.
- b) Tous les chiens doivent être attachés au trait central par une **neck-line** et par un trait individuel entre le harnais et la ligne centrale. Le chien de tête doit être attaché par un trait individuel à la ligne centrale.

L'utilisation d'une **neck-line** est obligatoire pour les chiens de tête attelés en **tandem**.

- c) Pour la pulka, s'il y a plus d'un chien dans l'attelage, les chiens doivent être attachés en simple file.
- d) Les harnais utilisés en catégorie Cross seront de type classique avec point d'attache à la base de la queue, ou de type « harnais court ».
- e) Un amortisseur doit être placé entre le trait central et le kart, le vélo, le roller ou le coureur (catégorie CROSS).

3.3 Kart, Pulka Verte, Roller, Vélo et Cross

Le Directeur de course peut à tout moment interdire l'utilisation d'un engin (kart, pulka verte, vélo, roller, ...) qui présente un danger pour la sécurité du compétiteur ou des chiens.

KART

- a) Un kart doit pouvoir porter le conducteur.
- b) Le kart doit pouvoir se diriger facilement, avoir 3 ou 4 roues, et des freins efficaces sur toutes les roues. Un frein de stationnement doit aussi être présent de façon à pouvoir bloquer au moins deux roues. L'utilisation de la herse est laissée à l'appréciation du directeur de course.
- c) Les karts 4 roues doivent être équipés d'un « brush-bow » rigide (*et non flexible et souple*) qui doit être positionné de façon que les chiens ne puissent pas passer en dessous ; il doit être fixé sur le cadre du kart et englober les roues avant, ceci afin d'éviter au kart de pouvoir se planter. Celui-ci doit être positionné à environ 35 cm du sol, plus ou moins 5 cm, soit sensiblement au niveau de l'axe des roues avant.

- d) Le kart doit être équipé de deux points d'attache sur lesquels est fixée la ligne de trait (deux points différents de fixation sur le kart).
- e) Une ligne de sécurité pour retenir le kart à l'arrêt doit être fixée sur le kart (câble, chaîne ou ligne suffisamment solide).
- f) Obligation pour le musher d'avoir une ligne d'attache (chaîne ou câble) équipée de 2 mousquetons, pour laisser si besoin un chien à un point de contrôle (Voir article 5.2 - e).
- g) Le quad sans moteur (moteur démonté ou neutralisé) est autorisé en course à partir de la catégorie B. Tout autre engin tel que voiturette, etc..., est interdit.

PULKA

- a) La pulka doit être reliée au(x) harnais par un brancard rigide afin qu'il soit impossible pour le(s) chien(s) attelé(s) d'être blessé(s).
- b) La pulka doit être construite de façon à ne pas mettre en danger le conducteur et le(s) chien(s).
- c) La pulka doit être équipée d'une ligne d'attache (laisse enrouleur recommandée) qui sera reliée au conducteur pendant la course.

VELO

- a) Le type de vélo utilisé sera laissé à l'appréciation du compétiteur (cross ou V. T. T.).
- b) Un vélo doit être équipé d'un système de freinage efficace sur les deux roues, et équipé de pneus adaptés au terrain.
- c) Le système d'entraînement sera en place et non bloqué. Il ne doit pas être équipé d'une assistance électrique.
- d) La longueur de développement total de la ligne de trait (distance entre l'avant de la roue avant et l'arrière-train du chien) sera comprise entre 1,50 m et 2,50 m. La ligne de trait doit toujours être attachée à la potence du vélo.
- e) Une barre de guidage est fortement conseillée, pour éviter que la ligne de trait se prenne dans la roue avant du vélo.

ROLLER

- a) Le type de matériel utilisé sera laissé à l'appréciation du compétiteur (Vélo sans pédalier ou pédalier bloqué ou trottinette ou patinette).
- b) Le « roller » doit être équipé d'un système de freinage efficace sur les deux roues, et équipé de pneus adaptés au terrain. Le « roller » ne doit pas être équipé d'une assistance électrique.
- c) Le système d'entraînement doit être bloqué ou absent dans le cas d'utilisation d'un vélo.
- d) La longueur de développement total de la ligne de trait (distance entre l'avant de la roue avant et l'arrière-train du chien) sera comprise entre 1,50 m et 2,50 m. La ligne de trait doit toujours être attachée à la potence du « roller ».
- e) Une barre de guidage est conseillée, afin d'éviter au trait de passer dans la roue avant.

CROSS

- a) Le coureur sera relié à son (ses) chien(s) par un trait muni d'un amortisseur. La longueur de développement de cette ligne de trait sera comprise entre 1,50 m et 2,50 m.
- b) Le trait sera attaché au coureur par l'intermédiaire d'une ceinture large ou un baudrier afin d'absorber les chocs aux démarrages.

3.4 Autres équipements

- a) Tout collier pouvant être utilisé comme étrangleur est interdit. Dans le cadre de la protection des chiens face aux chiens réactifs congénères, le port de la muselière est autorisé durant les compétitions. Il n'y aura pas de maltraitance animale car la muselière devra être adaptée au sport et devra permettre au chien d'ouvrir la gueule et de boire (type Baskerville ou panier). Le port de la muselière évitera à certains chiens de rester à la stake-out par difficulté de maîtrise lors des dépassements par exemple.
- b) Les fouets sont interdits.
- c) Un dossard numéroté sera remis à chaque concurrent par les organisateurs. Le conducteur doit porter son dossard de façon visible sur sa personne durant la durée de toute l'épreuve.

3.5 Sécurité

- a) Il est formellement interdit au conducteur de l'attelage de s'attacher au kart, roller ou au vélo.
- b) Le port d'un casque homologué CE ou NF et correctement attaché, ainsi que le port de gants est obligatoire sur tout le parcours, sauf pour les catégories cross. En l'absence d'équipement le musher ne prendra pas le départ.
- c) Vêtement à manches longues et pantalon sont obligatoires pour toutes les catégories sauf pour la catégorie CROSS.
- d) Le port d'une dorsale est fortement recommandé pour les mineurs.

3.6 Stake-Out

Pour faciliter l'aménagement de la stake-out, les lignes d'attache individuelles seront limitées à 80 cm. Le chien doit pouvoir se tenir debout dans une position confortable.
L'installation d'une stake-out de type « parc » est soumise à l'aval du directeur de course et de l'organisateur.

4 REGLEMENT DEPART – ARRIVEE

4.1 Ordre de départ

- a) L'ordre de départ de la première manche est déterminé par tirage au sort la veille de la course sur décision du directeur de course.
- b) Le directeur de course pourra modifier cet ordre de départ en utilisant le classement des têtes de série.

4.2 Course à départ simple

- a) L'ordre de départ du premier jour est déterminé selon la décision du directeur de course.
- b) L'ordre de départ du deuxième jour doit être déterminé par les temps de parcours du premier jour, avec l'attelage le plus rapide partant en premier, le deuxième attelage le plus rapide partant en second, etc...
- c) Pour les courses comprenant plus de deux manches, les temps totaux des manches précédentes détermineront l'ordre de départ, avec l'attelage le plus rapide partant en premier, le deuxième attelage le plus rapide partant en second, etc...

4.3 Course à départ double

- a) L'ordre de départ du premier jour sera déterminé par tirage au sort ou par le directeur de course. Les concurrents 1 et 2 partants ensemble en premier, les concurrents 3 et 4 partants ensemble en second, etc...
- b) L'ordre de départ du deuxième jour doit être déterminé par le temps de parcours du premier jour. La liste des arrivées sera divisée en deux groupes (le plus rapide et le plus lent), avec l'attelage le plus rapide du premier groupe partant en premier en même temps que l'attelage le plus rapide du deuxième groupe, suivis des deuxièmes attelages les plus rapides de chaque groupe partant en second, etc.



Le départ en ligne est autorisé uniquement pour la catégorie « Cross ».

4.4 Temps ex-aequo

- a) Si les temps totaux de deux attelages sont identiques, l'ordre de départ de ces attelages sera l'inverse de celui de la manche précédente.
- b) Les attelages ayant des temps égaux à l'issue de la course seront classés à la même place, suivant immédiatement celle du concurrent précédent.

4.5 Point et heure de départ

- a) Le musher constituera le point de départ de chaque attelage.
- b) La ligne de départ sera clairement matérialisée au sol.
- c) Le temps de parcours de chaque attelage sera calculé à partir de son heure de départ.
- d) Un attelage qui ne se présente pas en position de départ à son heure de départ prévue, sera déclaré en retard :
 - Un attelage prenant le départ en retard ne doit pas gêner les autres concurrents.
 - Ce retard ne doit pas excéder 50% de l'intervalle du temps le séparant du concurrent suivant. Par exemple pour un départ toutes les deux minutes, le concurrent dont le départ est prévu à 13 h 30, peut partir jusqu'à 13 h 31, au-delà il sera relégué à la fin de sa catégorie.

- Son temps de parcours sera calculé à partir de son heure réelle de départ et une pénalité de retard de 5 mn sera appliquée.
- Si plus d'un attelage est déclaré en retard et relégué à la fin de sa catégorie, ces attelages devront prendre le départ dans leur ordre de départ initialement prévu.
- Si un attelage est en retard pour son deuxième départ prévu pour cette manche, cet attelage doit être disqualifié.

e) Un attelage ne s'étant pas éloigné d'un minimum de 30 m du point de départ au moment du départ prévu pour le prochain attelage, sera disqualifié (sauf avis du directeur de course).

4.6 Assistance au point de départ

- a) La quantité et le type d'assistance au point de départ seront déterminés et annoncés par le Directeur de course avant le départ de la première manche de l'épreuve.
- b) Une fois que l'attelage a pris de départ, toutes les règles de course s'appliquent.

4.7 Arrivée

- a) Un attelage aura terminé la manche quand le conducteur de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée.
- b) La ligne d'arrivée sera clairement matérialisée au sol.
- c) Si un attelage en liberté franchit la ligne d'arrivée sans son conducteur, cet attelage aura terminé la manche quand son conducteur aura franchi la ligne d'arrivée.

5 REGLEMENT DE PISTE

5.1 Le long de la piste

- a) Un attelage et son conducteur doivent parcourir la totalité du parcours tel qu'il est établi par les organisateurs de la course. Si tel n'est pas le cas (erreur de parcours), cet attelage sera classé avec un temps égal à 150% du temps du dernier attelage de sa catégorie ayant parcouru la totalité du parcours.
- b) Si un attelage quitte la piste, le conducteur d'attelage doit reprendre la piste au point où il l'a quittée.
- c) Le balisage indiquera la piste à suivre :
 - **"tourner à droite"** sera indiqué par un panneau **rouge** du **côté droit** de la piste.
 - **"tourner à gauche"** sera indiqué par un panneau **rouge** du **côté gauche** de la piste.
 - **"tout droit"** sera indiqué par un panneau **bleu**.
 - **« Attention »** ou **« Passage délicat »** sera indiqué par un panneau **jaune**.
 - La **fin de l'aire de départ** (longueur 30 m minimum) sera indiquée par des panneaux de chaque côté de la piste.
 - Un panneau **"800 m"** sera placé 800 m avant la ligne d'arrivée pour indiquer le début de la zone d'arrivée sans priorité.
 - La désignation des catégories sera indiquée par des panneaux se trouvant aux bifurcations.

5.2 La conduite d'un attelage

- a) Un conducteur peut monter sur le kart, le roller ou le vélo, patiner ou courir selon son gré sans toutefois jamais passer devant son ou ses chiens de tête.
- b) Tout conducteur acceptant de monter sur un véhicule autre que son kart, son roller ou son vélo durant la course sera disqualifié.
- c) Un conducteur ne doit pas gêner un autre attelage.
- d) Si un chien devient inapte pour raison de santé le conducteur pourra le laisser à un point de contrôle. Le chien devra être vu par le vétérinaire et ne pourra pas prendre le départ les manches suivantes. Si le chien est laissé parce qu'il ralentissait simplement l'attelage, le musher sera disqualifié.
- e) Transporter un passager à n'importe quel moment durant la course est défendu sauf pour transporter un autre conducteur dans une situation d'urgence.
- f) Le conducteur d'un attelage de Pulka doit suivre son attelage en courant. Il est interdit au conducteur d'un attelage d'être devant son ou ses chiens de tête.
- g) Il est formellement interdit de pousser une Pulka, sauf dans les passages dangereux spécifiquement définis par le Directeur de course.

5.3 Assistance sur la piste

- a) Tout attelage peut recevoir une assistance de la part des commissaires se trouvant à des points précis le long de la piste dans les conditions autorisées par le Directeur de course.
- b) Les conducteurs d'attelage peuvent s'entraider de toute manière autorisée par le Directeur de course.
- c) L'assistance d'un tiers, d'un(e) assistant(e) désigné(e) ou des spectateurs doit être limitée au maintien du kart sauf dans le cas d'un attelage en liberté ou incontrôlable au point de présenter un danger pour lui-même, pour d'autres attelages ou pour des personnes.
- d) Si le conducteur est présent dans une situation de non-urgence, l'assistance doit être limitée au maintien du kart, du roller, du vélo ou de la Pulka, si le conducteur n'est pas présent, l'attelage peut être arrêté et maintenu jusqu'à ce que le conducteur ou un commissaire de piste le récupère.
- e) Aucune personne faisant partie de l'entourage du musher, ne doit entraîner et favoriser un attelage en courant à proximité de cet attelage.

5.4 Attelages ou chiens en liberté

- a) Le conducteur doit récupérer à pied son attelage, son ou ses chiens en liberté.
- b) Un attelage, un ou des chiens en liberté peuvent reprendre le parcours sans pénalité à condition que l'attelage, le ou les chiens aient accompli le parcours dans sa totalité et que le conducteur ait reçu uniquement une assistance extérieure autorisée :
 - L'aide extérieure autorisée est limitée à tenir l'attelage, le ou les chiens en liberté une fois qu'il a été arrêté.
 - Toute personne doit, et est encouragée à arrêter et tenir un attelage, un ou des chiens en liberté.

5.5 Zones de priorité

- a) En cas de départ double, l'attelage dont le chien de tête sera le plus en avant à la fin de la séparation de la piste sera prioritaire.
- b) Quand des attelages se croisent sur une même piste, c'est l'attelage en descente qui est prioritaire, sur terrain plat le directeur de course déterminera et annoncera les modalités au meeting musher.

5.6 Dépassement

- a) Quand un attelage a l'intention de dépasser un autre attelage, le conducteur de l'attelage dépassant peut demander la priorité quand son chien de tête arrive à 15 mètres de l'attelage qui sera dépassé.
- b) L'attelage dépassé doit laisser la place à l'attelage dépassant en se rangeant sur le côté de la piste et en ralentissant ou en s'arrêtant si ceci est demandé par le conducteur de l'attelage dépassant.
- c) Quand un attelage a été dépassé, cet attelage ne doit pas dépasser avant 1 minutes ou 400 m. L'intervalle peut être réduit si les concurrents sont d'accord.
- d) Si un attelage dépassant s'emmêle à la suite du dépassement, son conducteur peut exiger que le conducteur dépassé s'arrête pendant 30 secondes.
- e) Un conducteur rattrapant deux attelages ou plus, arrêtés ensemble, peut dépasser tous ces attelages. Les conducteurs arrêtés doivent faire le nécessaire pour dégager la piste pour le ou les attelages dépassants.
- f) Les attelages qui se suivent doivent maintenir entre eux une distance d'au moins une longueur d'attelage, sauf dans une zone sans priorité.

6 COMPORTEMENT

6.1 Responsabilité et esprit sportif – Ethique sportive

- a) Tout conducteur est responsable du comportement de ses chiens, de son assistant(e) désigné(e), des personnes faisant partie de son entourage et de lui-même sur les lieux de la course.
- b) Le sens pratique et un esprit sportif prévaudront. Si le Directeur de course juge que le comportement, à un moment donné, d'un conducteur, d'un assistant ou d'un attelage sur les lieux de course porte préjudice au sport ou à la course, cet attelage sera disqualifié

6.2 Mauvais traitement envers les chiens (*cf. Protocole du Bien-être de l'animal*)

Battre un ou des chiens, avec ou sans accessoire, est interdit.

7 VIOLATION DU REGLEMENT

7.1 Rapport des commissaires de course

- a) Les commissaires de course signaleront au Directeur de course, verbalement, par radio ou en personne, soit immédiatement, soit directement après la manche dans laquelle la violation a eu lieu, la violation ouverte observée.
- b) Le Directeur de course réagira, selon son gré, sur toute violation observée et signalée par les commissaires de course.

7.2 Rapport des concurrents

- a) Les concurrents désireux de signaler une violation prétendue du règlement par un autre concurrent, doivent prévenir le Directeur de course immédiatement après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie du réclamant. La notification peut être verbale.
- b) Pour être pris en compte, tout rapport verbal d'un concurrent doit être suivi d'une réclamation écrite remise au Directeur de course au plus tard une heure suivant l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie du réclamant, accompagné d'une caution de 30 € qui sera remboursée si la réclamation est justifiée.

7.3 Protestations et auditions

- a) Tout conducteur ou commissaire de course impliqué dans le rapport d'une violation du règlement peut protester et demander une audition devant le Directeur de course.
- b) Cette audition sera obligatoirement accordée par le Directeur de course.

7.4 Action disciplinaire

- a) Pour la violation de tout règlement de course F.F.P.T.C., ainsi que pour les fautes graves de comportement d'un concurrent ou de ses accompagnateurs, sur les lieux de course ou sur les sites d'accueil, le Directeur de course est habilité :
- À émettre un avertissement verbal,
 - À émettre une pénalité en temps,
 - À disqualifier le compétiteur,
 - À saisir le comité directeur pour demander une audition par la commission de discipline sportive,
- b) La décision du Directeur de course est sans recours.

Les décisions seront annoncées aussi rapidement que possible, mais au plus tard deux heures avant le départ de la ou des manches suivantes.

Toute action disciplinaire suivant la manche finale de la course sera notifiée avant la cérémonie de proclamation des résultats.

Dans le cas d'un contrôle de médicaments, l'emploi du temps ci-dessus ne s'appliquera pas afin de permettre l'obtention des résultats du laboratoire et auditions si ces dernières devenaient nécessaires.

7.5 Catégories

Toutes les catégories sont ouvertes dès qu'un attelage est inscrit dans la catégorie.

Junior et Cadet : Dès qu'un junior ou cadet est inscrit dans une catégorie, le podium JUNIOR et/ou CADET existe pour cette catégorie.

Les chiens de catégorie "3" intègrent systématiquement le classement de la catégorie de course à laquelle ils appartiennent en fonction de leur type racial, c'est-à-dire, :

- Catégorie " 1 " pour les chiens typés " husky "
- Catégorie " 2 " pour les chiens des 5 autres races typés soit : " malamute, " "groenlandais", " samoyède ", "esquimau du Canada", "Laika de lakoutie"

Sur les feuilles de départ et les résultats, figurera le chiffre " 3 " derrière le nom du musher avec des chiens de catégorie " 3 ".

Sur les courses hors championnat, un seul podium est prévu par catégorie.

7.6 Inscription dans une nouvelle catégorie

Un musher débutant en kart devra obligatoirement s'inscrire dans la catégorie " C " ou "D".

Les concurrents des catégories "C" ne pourront courir dans la catégorie « A » que s'ils ont déjà participé à 2 courses en catégorie "B". De même ils devront avoir participé à 2 courses en catégorie "D" ou " C" pour pouvoir concourir en catégorie "B".

Il n'y a pas d'interaction directe entre les catégories de courses vertes et de courses neige.

7.7 Ordre de départ

L'ordre de départ des catégories est laissé à l'appréciation du directeur de course.

8 RECLAMATIONS ET DISQUALIFICATION

a) Les réclamations devront être déposées par écrit au maximum dans l'heure qui suit l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie du réclamant.

b) En cas de disqualification, de pénalité ou d'avertissement le nom et le motif de la sanction figureront sur le classement.

8.1 Comportement sur les lieux de course

a) Afin de respecter le repos et le calme des participants et des habitants, il est interdit aux arrivants nocturnes (22h00 – 7h00) de sortir leurs chiens en arrivant sur les lieux de course.

b) Pour les mêmes raisons, aucun chien ne sera autorisé à la stake-out après 22h00 et avant 7h00 le matin. Des vérifications seront effectuées et des sanctions seront prises.

c) L'utilisation de groupes électrogènes, ou de tout autre dispositif produisant une nuisance sonore est interdit après 22h00 et avant 7h00 le matin.

d) Chaque concurrent est tenu de maintenir propre durant toute la durée de la course et de nettoyer avant son départ du site, son emplacement de stake-out ou de campement. En cas de négligence le musher aura un avertissement et pourra être exclu en cas de récidive.

8.2 Chiens

a) Le transport des chiens devra se faire conformément aux textes en vigueur (cf. Protocole du Bien-être de l'animal).

b) Il est interdit d'atteler en course des chiens autres que ceux appartenant aux six races nordiques de traîneau. Il est interdit de faire courir un même chien dans plus d'un attelage le même jour, exception faites pour une participation dans les catégories enfants (Poussin, Benjamin ou minime) (cf article 1.6-h)

8.3 Papiers obligatoires

Les documents originaux doivent pouvoir être présentés à tout moment sur le site de course.

Pour les chiens :

- Passeport F.F.P.T.C. pour les chiens de Catégorie 3.
- Pedigree ou certificat de naissance.
- Passeport européen, fiche cyno-sanitaire.
- Papiers de dédouanement pour les chiens acquis à l'étranger. Ces chiens devront être tatoués ou pucés pour être admis sur les lieux de course.

Pour les compétiteurs :

La licence en cours de validité, devra être présentée pour le retrait du dossard.

8.4 Dossards et publicité

a) Le dossard

- Le port du dossard avec numéro visible, sur le musher, est obligatoire en toute circonstance sur le parcours de la course.
- La modification de l'affichage figurant sur le dossard est interdite, sauf indication expresse de la F.F.P.T.C.
- Chaque concurrent doit rendre lui-même son dossard à l'issue de la course à la personne préposée au ramassage ou au secrétariat de l'organisation, sous peine de se voir interdire le départ d'une prochaine course.

b) Affichage publicitaire

Chiens et karts

- Tout affichage sur les chiens est strictement interdit ;
- L'affichage sur les karts et Pulka est limité à 30 cm² par côté, ceci ne tenant pas compte de la marque de fabrication des matériels utilisés.

Le musher

- La surface totale des publicités ne peut pas dépasser 60 cm² sur la tenue du musher ;
- L'assistant pénétrant sur les aires de départ, d'arrivée et de stake-out est soumis aux mêmes conditions ;
- Le nombre de stickers ou écussons à caractère publicitaire est illimité à condition de répondre au premier alinéa ;
- Ces mesures sont uniquement valables dans les aires de départ, d'arrivée, de stake-out et sur les pistes de course.

Autour de sa stake-out

- La pose de banderoles personnelles autour et à proximité de sa chaîne est interdite
- Les sacs de sports, gamelles, bidons publicitaires sont autorisés.

Véhicule

Une totale liberté d'affichage est admise sur les véhicules et remorques.

c) Utilisation des titres et résultats

L'utilisation des titres et résultats est libre à condition d'être justifiée.

Doit obligatoirement figurer l'année de résultat ou du titre ainsi que la catégorie, de préférence sous la forme "Catégorie 3-4 chiens" plus parlant pour le public que les lettres caractérisant les catégories dans le milieu sportif.

9 CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.P.T.C HORS NEIGE

9.1 Temps limite de disqualification

Un temps limite de disqualification pourra être introduit sur le Championnat de France F.F.P.T.C Hors neige.

9.2 Catégories

Les chiens de catégories « 3 » pourront courir sur la course de championnat F.F.P.T.C. en intégrant systématiquement la catégorie du type de chien à laquelle appartient le chien en fonction de son type racial (cf. § 7.5 de ce règlement).

Lors de la course du championnat de France F.F.P.T.C., si un musher de la catégorie " 3" est classé dans les 3 premiers il y aura dans ce cas deux podiums :

- Le podium de la course (temps scratch) ;
- Le podium du championnat pour le classement des chiens de la catégorie " 1", voire " 2 ", s'il y a lieu.

9.3 Licenciés étrangers et autres fédérations

Lors des Championnats F.F.P.T.C., les licenciés étrangers et d'autres fédérations seront inclus dans le classement de la course. Le classement du championnat est réservé exclusivement aux licenciés français F.F.P.T.C.

Les étrangers licenciés à la F.F.P.T.C. ne pourront pas obtenir le titre de « Champion de France de la F.F.P.T.C. » ou « vice-Champion de France de la F.F.P.T.C. » Hors neige.

9.4 Délivrance titre Champion et vice-Champion

a) Le titre de « Champion de France de la F.F.P.T.C. » sera décerné au premier français licencié à la F.F.P.T.C dans toutes les catégories, lors d'une course dite de « Championnat de France de la F.F.P.T.C. », dès lors qu'il y a 3 inscrits dans la catégorie concernée.

b) Le titre de « vice-champion de France de la F.F.P.T.C. » sera décerné au deuxième français licencié à la F.F.P.T.C dans toutes les catégories, lors d'une course dite de « Championnat de France de la F.F.P.T.C. », dès lors qu'il y a 3 inscrits dans la catégorie concernée.

c) JUNIOR /CADET : Le titre de champion et vice-champion ne sera délivré que si 3 juniors/ 3 cadets sont inscrits dans la catégorie.

d) Les titres de « Champion de France de la F.F.P.T.C. » et « Vice-champion de France de la F.F.P.T.C. » ne pourront pas être décernés aux mushers inscrits dans une catégorie 3.

9.5 Accès aux pistes

Les concurrents pourront parcourir la piste le vendredi après-midi et le samedi matin à pied, mais sans chien.

ANNEXE 1

AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

Ces aménagements spécifiques complètent le règlement général des courses hors-neige.

TITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DES AMENAGEMENTS SPECIFIQUES DU SPORT

Le sport d'attelage de chiens de traîneau peut être adapté à toute personne en situation de handicap physique ou mental.

La pratique de l'activité physique et sportive doit être, et rester source de plaisir, d'équilibre psychique et d'épanouissement du participant.

Ce règlement mentionne les aménagements spécifiques en complément du règlement sportif fédéral des courses vertes de la F. F. P. T. C.

★ Article 1 :

Ces aménagements concernent tous les secteurs de pratique de l'attelage de chiens de traîneau au sein de la Fédération Française de Pulka et Traîneau à Chiens ; dans le cadre d'une réglementation spécialement adaptée aux personnes en situation de handicap mental ou physique.

Ces aménagements permettent d'accéder à une pratique sportive ou de loisir, dans le respect de leur dignité et de leur sécurité.

⇒ **Le secteur non compétitif (ou de Loisir)** : Il englobe les parcours orientés, la randonnée et la cani-rando.

⇒ **Le secteur compétitif** : qui concerne les épreuves sportives.

TITRE 2 : AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

Ces aménagements spécifiques concernent les activités-loisirs (secteur non compétitif) ainsi que les épreuves sportives (secteur compétitif), toutes agréées par la Fédération Française de Pulka et Traîneau à chiens et organisées par les clubs qui y sont affiliés.

Ces aménagements ont pour but de se rapprocher le plus possible des épreuves existantes.

★ Article 2 : Licence

⇒ **Licence SA :**

La licence SA (Sport Aménagé) ne couvre la pratique du sport de loisir ou de compétition d'attelage de chiens de traîneau que dans les conditions énoncées dans ce règlement.

⇒ **La licence ne sera délivrée qu'après acceptation du dossier médical par le médecin fédéral.**

★ Article 3 : Dossier médical

* Dossier médical spécifique à demander auprès du secrétariat général.

* Le médecin fédéral validera ce dossier médical ; il pourra être amené le cas échéant :

- À contacter le médecin spécialisé effectuant le suivi du participant.
- À rencontrer le participant pour une évaluation finale.

★ Article 4 : Conditions et modalités d'inscription

- * Age : à partir de 12 ans ;
- * Le nom de l'accompagnant sera mentionné sur la fiche d'inscription ;
- * La taxe d'inscription sera égale à la taxe d'inscription des Cadets, Minimes et Benjamin ;
- * Une fiche cyno-sanitaire individuelle (1 seul chien sera donc mentionné) sera établie par participant des catégories concernées ;

★ Article 5 : Nouvelles Catégories (SA = Sport Aménagé)

- * SA-Cross

⇒

- * SA-Vélo 1 chien (vélo avec pédalier)

Ces catégories englobent indifféremment les chiens de cat. 1, 2 et 3.

★ Article 6 : Sécurité des participants

- * Port des gants pour la catégorie cross ;

⇒

- * Port du casque, gants, coudières, genouillères obligatoires pour la catégorie vélo ; port de la dorsale recommandé

⇒

- * Vélo équipé d'une barre de guidage caniVTT afin de réduire les risques d'accrochage de la ligne de trait dans la roue avant ;

Le chien devra être :

- o Equilibré,
- o Expérimenté (ayant participé à plusieurs épreuves sportives durant plusieurs saisons ou ayant été examiné par des dirigeants ou cadres fédéraux).

★ Article 7 : Parcours

Les participants « SA-Cross » et « SA-Vélo 1 chien » évolueront sur le parcours adapté à la catégorie enfant « Minime ».

★ Article 8 : Accompagnement

- * Le participant est accompagné.
- * L'accompagnateur majeur sera proposé par le tuteur légal au directeur de course qui l'acceptera ou non.
- * L'accompagnateur doit être licencié « compétition » ou « ATP ».
- * L'accompagnateur est à vélo ou à pied en fonction de la catégorie du participant.
- * Pour visualiser continuellement la situation, l'accompagnateur est toujours placé derrière ou à côté du participant. Il ne doit en aucun cas dépasser le participant.

ANNEXE 2

FEMINISATION DES CATEGORIES

Ouverture à la féminisation pour les catégories Cross, Pulka, Roller, vélo.

Dès que trois femmes sont inscrites dans une catégorie, celle-ci est ouverte.

Hommes et femmes pourront courir ensemble dans la catégorie, mais si 3 femmes sont inscrites il y aura obligatoirement un classement homme femme séparé pour les résultats.

- 1) Ex : Vélo 1 chien avec 9 inscrits dont 2 femmes.
- Un seul classement hommes et femmes confondus
- 2) Ex : Pulka 1 chien avec 9 inscrits dont 5 femmes.
Dans ce cas il y aura 2 classements
 - Un classement pour les 4 hommes
 - Un classement pour les 5 femmes

DELIVRANCE DES TITRES

- 1) Ex : Vélo 1 chien avec 9 inscrits dont 2 femmes.

Un seul classement hommes et femmes.

Dans le cet exemple les titres de champion et vice-champion sont attribués sans distinction entre hommes et femmes.

- 2) Ex : Vélo 1 chien avec 9 inscrits dont 5 femmes.

Dans ce cas Il y aura 2 classements :

- Un classement pour les 4 hommes
- Un classement pour les 5 femmes

Pour les hommes les titres de champion et vice-champion sont attribués.

Pour les femmes les titres de championne et de vice-championne sont attribués.

- 3) Ex : Vélo 1 chien avec 5 inscrits 2 hommes 3 femmes

Un classement pour les femmes avec délivrance du titre de championne et de vice-championne.

Pas de titre pour les hommes

ANNEXE 3

CHIENS DE CATEGORIE 2

Ouverture de la catégorie 2 pour Vélo et Roller applicable dès la saison 2021/2022.

La catégorie 1 reste ouverte dès qu'un attelage est inscrit.

La catégorie 2 sera ouverte dès que 3 attelages seront inscrits.

Déclinaisons possibles :

Vélo 1 ch - 1	Vélo 1 ch - 2
Vélo 2 ch - 1	Vélo 2 ch - 2
Rol 1 ch - 1	Rol 1 ch - 2
Rol 2 ch - 1	Rol 2 ch - 2

1) EX : Vélo 1 chien 4 inscrits dont 3 avec chiens de catégorie 2

Dans ce cas 2 catégories sont ouvertes :

Vélo 1 ch - 1 un attelage

Vélo 1 ch - 2 trois attelages

2) EX : Vélo 1 chien 4 inscrits dont 2 avec chiens de catégorie 2

Dans ce cas seule la catégorie Vélo 1 ch -1 est ouverte.

AUGMENTATION DES PODIUMS

Pas de modification à apporter sur la feuille d'inscription course, l'ouverture de la catégorie sera faite à l'enregistrement des inscriptions.

ANNEXE 4

CHIENS VETERANS

Lors de l'assemblée générale de juin 2023, il a été décidé de créer une catégorie spéciale pour les chiens vétérans

Cette catégorie "**Chiens vétérans**" est ouverte aux chiens de plus de 10 ans pour les huskies et 9 ans pour les autres races. Une seule catégorie : quel que soit le nombre de chiens attelés, sans classement, sur un parcours réduit, avec dossard.

Les conditions d'âge du musher sont identiques à celles déjà inscrites dans le règlement.

Il est possible de courir dans la catégorie, y compris si le musher a déjà participé dans 2 autres catégories.

L'inscription est gratuite si le concurrent court déjà dans une autre catégorie.